

## Biodiversité

# Une filière de semences sauvages de prairie sur le chemin de la réussite

### POURQUOI ?

Les prairies naturelles humides sont des écosystèmes qui présentent une forte biodiversité. Les syndicats mixtes de rivière ont l'objectif de les préserver et les restaurer.

### POUR QUI ?

Ces prairies ont mauvaise réputation auprès des agriculteurs parce qu'elles sont souvent inondées. Il fallait trouver une solution pour qu'ils aient envie de les conserver.

### COMMENT ?

Dans l'Ain, le syndicat mixte Veyle vivante a créé et porté une filière de production de semences sauvages et indigènes de prairie naturelle.

**Syndicat mixte Veyle vivante (Ain)**  
49 communes • 55 500 hab.



#### AVANTAGE

Il n'existait pas de mélanges de graines d'herbacées sauvages de prairies humides dans le commerce. Monter cette filière permet à la collectivité de renaturer les cours d'eau avec des semences adaptées.



#### INCONVÉNIENT

Il est important de trouver un agriculteur qui coordonne la filière, et constitue un réseau.

**T**rois cents euros l'hectare : c'est, en moyenne, la somme que touchent les agriculteurs du bassin versant de la Veyle, qui ont intégré la filière de production de semences sauvages et indigènes de prairies. Cette filière, une première, a été créée par le syndicat mixte Veyle vivante (SMVV) en 2021. « Les prairies inondables de la vallée de la Veyle sont des milieux d'une grande importance écologique par la faune et la flore spécifiques qu'elles accueillent, expose Stéphane Kihl, directeur du SMVV. Elles jouent aussi un rôle dans l'épuration et le ralentissement des eaux de ruissellement. »

#### ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Or ces milieux sont menacés par l'évolution des pratiques agricoles, l'abandon de l'élevage, au profit de la culture céréalière notamment. Pour éviter que ces prairies ne soient retournées, le syndicat a cherché le moyen de les valoriser. « On n'avait pas beaucoup de leviers, on ne pouvait pas acheter

toutes les prairies, poursuit Stéphane Kihl. On a innové en donnant la possibilité aux agriculteurs de les monétiser et de se créer un revenu complémentaire. » Sans rien faire, puisqu'il suffit qu'ils acceptent que les semences des herbacées qui poussent sur leurs parcelles soient récoltées.

Certaines de ces prairies sont pâturées, d'autres sont destinées à être fauchées pour produire du foin. « Vingt-trois hectares ont ainsi été passés à la brosseuse et 782 kilos de graines collectés en 2023, se félicite Laurent Charbonnier, chargé de projet "rivières et zones humides", qui a organisé la filière au SMVV. Huit agriculteurs ont souhaité que leurs parcelles soient réensemencées. Les graines ont aussi été utilisées pour restaurer des zones humides dont le SMVV

est propriétaire. » La filière a été développée dans le cadre d'un programme Leader, porté par la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (74 communes, 134 000 hab.), et cofinancée par le fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) entre 2021 et 2023. « Cette aide nous a permis de faire construire la brosseuse par Brun-Frères, un fabricant de machine-outil local actif à la coopérative de matériel agricole [Cuma] du territoire, poursuit Laurent Charbonnier. Nous avons confié la machine à la Cuma, qui la met gratuitement à disposition des agriculteurs. »

#### ÉTAT DES LIEUX DES HERBACÉES

Le Feader a aussi financé le quart de poste de Laurent Charbonnier, consacré à la mise en place de la filière et les études sur la flore. Un botaniste passe avant la brosseuse afin de dresser un état des lieux des herbacées présentes, ce qui permet de déterminer la composition du mélange qui va être collecté. « On s'est assuré que toutes les prairies que nous avons brossées sont bien naturelles et n'ont pas été retournées depuis au moins quarante ans, en se basant sur le dire des exploi-

#### Coût

Brosseuse : 5 000 €.

#### Financement européen

86 315 €.

#### Contact

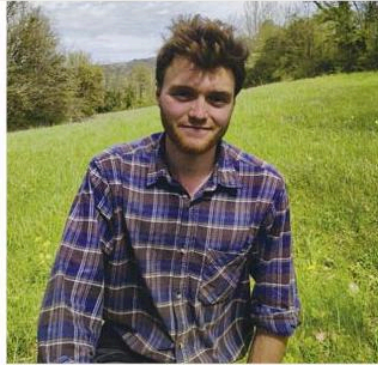
Laurent Charbonnier, chargé de projet « rivières et zones humides »,  
lcharbonnier@veyle-vivante.com

LES ACTEURS CLÉS DU PROJET



**BAPTISTE DAUJAT**, vice-président du syndicat mixte de la Veyle vivante

SYNDICAT MIXTE DE LA VEYLE VIVANTE



**VICTOR FAIVRE PIERRET**, chargé de mission «agroécologie» à Jura Nature environnement

JURA NATURE ENVIRONNEMENT



**CÉDRIC MERCIER**, agriculteur à Saint-André-sur-Vieux-Jonc

C. M.

«Les agriculteurs sont venus en nombre»

«Si nous voulons protéger les zones humides et les cours d'eau, les premiers acteurs avec lesquels nous devons travailler sont les agriculteurs. Il est essentiel de leur montrer notre sérieux et notre pragmatisme. A chaque fois que nous les avons invités autour de la table, ils sont venus en nombre, ce qui a créé une véritable assise territoriale à ce projet innovant. En tant que collectivité, il était vraiment important d'avoir leur confiance. Les planètes étaient alignées pour ce projet: un besoin agricole de valoriser ces prairies humides, l'objectif de préserver ces milieux fragiles et un programme Leader pour le financer. Aujourd'hui, il est bien parti pour perdurer sans besoin d'argent public.»

«Il s'agit d'éviter les graines conventionnelles»

«Au travers de la marque Végétal local, nous cherchons à défendre des semences qui sont collectées sur un territoire et ressemées à proximité. Il s'agit d'éviter les graines conventionnelles qui proviennent, la plupart du temps, de pays étrangers comme la Nouvelle-Zélande ou, lorsqu'elles sont produites en France, sont composées de variétés sélectionnées. L'avantage des semences Végétal local, c'est qu'elles fleurissent au bon moment pour les pollinisateurs et leur diversité génétique leur permet de mieux s'adapter au territoire. Elles ont en mémoire dix mille ans de coups de chaud et de froid, contrairement aux espèces sélectionnées.»

«J'ai eu l'autorisation de vendre les mélanges»

«Participer à ce projet était une évidence pour moi, tant la démarche me paraît logique et nécessaire. J'ai demandé au Groupement d'étude et de contrôle des variétés et des semences [Geves], l'autorisation de vendre les mélanges. J'en ai commercialisé 400 kilos, à 40 euros le kilo, sur lesquels je fais 10 euros/kilo de bénéfices. Je les ai vendus à des particuliers, des agriculteurs pour créer des bandes enherbées le long des cours d'eau ou des lotissements. Novaflora, une entreprise spécialisée dans les semences florales m'en a aussi acheté. Pour le peu de communication que l'on a fait, cela a très bien marché. J'ai candidaté à la marque Végétal local cette année, cela devrait renforcer la dynamique.»

tants et sur les photos aériennes prises de la vallée de la Veyle, au cours de ces dernières décennies», précise Laurent Charbonnier.

Des analyses fourragères ont également été réalisées sur des parcelles réensemencées avec ces graines en 2021 et 2022 afin de montrer leur intérêt agronomique aux éleveurs. «Les semences industrielles sont un peu plus riches en protéines, ce qui est important pour la production de lait, admet Laurent Charbonnier. Mais il faut les ressemer tous les quatre à cinq ans. Les prairies ensemencées de graines locales n'ont besoin de l'être qu'une fois.» Et Stéphane Kihl d'enfoncer le clou: «Le ren-

dement matière de ces prairies est en moyenne de 30 kilos de graines à l'hectare, le foin obtenu est excellent pour les chevaux et, surtout, ces prairies résistent bien mieux au changement climatique et la diversité des plantes qui y poussent présente une grande valeur écologique.»

**SÉCHAGE, TRI ET MISE EN VENTE**

La récolte de graines, qui a lieu au mois de juin, est réalisée par la Cuma. Le séchage et le triage des semences sont assurés par un agriculteur du territoire, Cédric Mercier (lire ci-dessus), qui possède une chaîne de tri complète, des trieuses, mécanique et optique,

capables d'éliminer jusqu'à 98% des graines indésirables d'herbacées envahissantes comme le rumex. Il se charge aussi de la commercialisation des graines.

«Il est le seul agriculteur en France à avoir obtenu l'autorisation de commercialisation d'un tel mélange de graines par un arrêté du ministère de l'Agriculture, conclut Laurent Charbonnier. Depuis 2024, la filière fonctionne sans nous, on s'est assuré de sa faisabilité sans risque financier pour les agriculteurs. Elle concerne pour l'instant 21 communes. Nous souhaitons qu'elle s'étende et que d'autres exploitants la rejoignent.» • Isabelle Verbaere

**30%**  
d'espèces rares ou menacées vivent dans les milieux humides naturels, en France métropolitaine, soit la totalité des amphibiens, la moitié des oiseaux ou le tiers des espèces végétales remarquables. Et seuls 6% des écosystèmes humides remarquables sont dans un état de conservation favorable (sur la période 2013-2018), pour 91% en état défavorable.

Source: indicateurs issus de l'Observatoire national de la biodiversité, 2022.